



Alcoolémie sur véhicule sans permis.

Par **creatom**, le **15/02/2008** à **17:28**

Bonjour,

J'ai 28 ans, (21/06/1979), ce lundi 7/02/08 alors que j'étais allé dîner avec des amis au restaurant j'ai raccompagné un ami dans Paris en fin de soirée, en scooter 50cc qui ne nécessite pas le permis B.

Je n'ai actuellement pas le permis de conduire (jamais passé). J'ai été arrêté alors que je prenais un sens interdit avec un taux d'alcool équivalent à 1.11g par litre sang (soit 0.55 par litre d'air expulsé). J'ai passé la nuit en dégrisement et suis convoqué au tribunal le 12/06. Mon problème est que je souhaite m'inscrire au passage du permis en méthode accélérée. Je devrais commencer ma formation le 18/03/08 pour un passage du permis aux alentours du 18/04/08. A date du jugement je serai donc en possession d'un permis probatoire de 6 points. Est-il possible que le juge décide de me retirer le permis alors que je ne le possédais pas le jour de l'infraction ? Est-il possible que le juge décide de m'appliquer 6 points de retraits (alcoolémie) + 4 point (sens interdit) alors que je ne possédais pas le permis lors de l'infraction ?

Bref pensez vous qu'il soit judicieux de passer cet examen avant le jugement ou dois je attendre que celui ci soit passé.

Je vous remercie vivement de vos conseils.

Sincères salutations,
Thomas.